

Les milieux immobiliers attaquent la protection des locataires genevois sous le titre trompeur «plus de liberté pour les locataires». Ils prétendent que leur loi permettrait à qui le désire d'acheter son logement. C'est faux : cette nouvelle loi ne donne des droits supplémentaires qu'aux propriétaires d'immeubles !

Dans les années 1980, la pratique des congés-ventes a provoqué des drames humains par centaines, les locataires se voyaient confrontés à « paie ou quitte ». La méthode change en 2016 : ce sera « je ne te veux pas comme locataire si tu ne peux pas acheter ».

Face à l'entreprise de destruction massive des droits des locataires genevois, qui sont déjà étranglés par le marché fortement spéculatif, il faut se mobiliser et empêcher le retour des congés-ventes !

Le 5 juin prochain votez NON à une loi qui :

- **menace tous les locataires d'une résiliation de bail,**
- **rend la recherche d'appartements encore plus difficile qu'elle ne l'est aujourd'hui,**
- **aggrave la pénurie de logements locatifs,**
- **ne bénéficie qu'aux propriétaires immobiliers et à une poignée de locataires parmi les plus aisés.**

La protection des locataires n'est assurée qu'en maintenant la loi actuelle (LDTR) qui met le parc locatif hors de portée des spéculateurs, protège efficacement contre les congés et évite l'aggravation de la pénurie de logements.

Pour plus d'informations :

www.stop-attaques-ldtr.ch

www.facebook.com/asloca.ge